

**RAPPORT ANNUEL**  
**CG NOUVELLE ASIE**  
au 29 décembre 2023



## Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	14
6. Comptes de l'exercice	19
7. Annexe (s)	38
Information SFDR	39

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### CG NOUVELLE ASIE C

COMGEST S.A.

FR0007450002

Initiateur : Comgest S.A., société du groupe Comgest - [www.comgest.com](http://www.comgest.com)

Appelez le: 01 44 94 19 00 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Comgest S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Comgest S.A. est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de publication: 21 septembre 2023

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** Ce véhicule d'investissement est un Fonds Commun de Placement (FCP) conforme à la Directive européenne 2014/91/UE

**Durée** 99 ans.

**Objectifs** L'objectif de gestion est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers. Le produit est à tout moment investi et/ou exposé à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités en Asie hors Japon. Le produit pourra être exposé à hauteur de 20% en obligations convertibles émises par les sociétés cotées (dette privée) orientées sur les marchés boursiers asiatiques réglementés hors Japon susceptibles de ne pas avoir de notation. Il pourra investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition au risque de change. Ce produit est géré de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielles ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice, cependant sa performance peut être, à titre purement informatif et a posteriori, comparée à la performance du MSCI AC Asia ex Japan.

**Investisseurs de détail visés** Ce fonds est destiné à tous types d'investisseurs (investisseur de détail, professionnel ou contrepartie éligible) ayant une connaissance de base des instruments financiers, pouvant prendre une décision en connaissance de cause sur la base du prospectus du fonds et capables de supporter la perte de leur investissement dans la mesure où ce fonds ne fait pas l'objet d'une garantie. Ce fonds convient aux investisseurs dont l'objectif principal est la croissance de leur investissement sur le long terme (au-delà de 5 ans)

**SFDR** Le fonds a été classifié comme un fonds « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Bien que le fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il s'engage à avoir une proportion minimale de 15% d'investissements durables qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

**Affectation des sommes distribuables** Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.

**Dépositaire** CACEIS Bank

**Information concernant le produit** Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite auprès de Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France ou à l'adresse électronique suivante: [info@comgest.com](mailto:info@comgest.com). Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Comgest S.A. et sur son site internet: [www.comgest.com](http://www.comgest.com). Les détails de la Politique de Rémunération actuelle de Comgest S.A. sont disponibles à l'adresse suivante: [www.comgest.com](http://www.comgest.com). Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce fonds est classé dans la classe de risque 4 sur 7. Le risque de pertes potentielles liées à ses futurs résultats se situe à un niveau moyen. Ce fonds n'est pas garanti et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que sa performance soit affectée.

L'indicateur n'inclut pas : risque de liquidité, risque lié aux marchés émergents, risque de contrepartie, risque lié à la Chine.

## Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou, en cas d'historique de performance insuffisant, d'une catégorie d'actions ou un d'indice de référence comparable, au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Période de détention recommandée: 5 Exemple d'investissement: 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
<b>Minimum</b>	Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	3 210 EUR	2 810 EUR
	Rendement annuel moyen	-67,9 %	-22,4 %
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7 470 EUR	7 070 EUR
	Rendement annuel moyen	-25,3 %	-6,7 %
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 210 EUR	11 940 EUR
	Rendement annuel moyen	2,1 %	3,6 %
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	15 790 EUR	20 730 EUR
	Rendement annuel moyen	57,9 %	15,7 %

**Scénario défavorable:** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Mars 2021 et Août 2023.

**Scénario intermédiaire:** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Août 2016 et Août 2021.

**Scénario favorable:** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Août 2013 et Août 2018.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si COMGEST S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Comgest S.A.. En cas de défaillance de Comgest S.A. les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 ans	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	483 EUR	1 744 EUR
Incidence sur le rendement annuel*	4,9 %	3,0 %

\* Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent chaque année votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.6% avant déduction des coûts et de 3.6% après cette déduction.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 2.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez avoir à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels	250 EUR
Coûts de sortie	Pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.16% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	211 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	22 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Pas de commission liée aux résultats.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 5 ans.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site internet: [www.comgest.com](http://www.comgest.com).

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficulté dans la compréhension et/ou la souscription du produit, n'hésitez pas à nous contacter: Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France - [www.comgest.com](http://www.comgest.com) - [info@comgest.com](mailto:info@comgest.com)

## Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées au cours des 10 dernières années et scénarios de performance précédents: [www.comgest.com](http://www.comgest.com)

Politique et rapports ESG: <https://www.comgest.com/fr/fr/professionnel/notre-metier/esg>

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **01 janvier 2023 :**

- Mise en place des documents précontractuels « Documents d'Information Clé » (DIC Priips).

### **15 février 2023 :**

- Mise à jour annuelle du prospectus, des frais courants et des performances de l'OPC.

### **21 septembre 2023 :**

- Mise à jour réglementaire des informations précontractuelles SFDR dans l'annexe dédiée (ajout d'un paragraphe concernant les investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire) ;
- Introduction d'une commission de souscription non acquise à l'OPCVM pour la classe « Z » à hauteur de 2,00% maximum ; et
- Pour la classe C de CG Nouvelle Asie : diminution des frais de gestion de 2,5% à 2,0%.

### 3. RAPPORT DE GESTION

CG Nouvelle Asie C a reculé de 6,2% en 2023 contre une hausse de 2,4% pour son indice de comparaison, le MSCI AC Asia ex Japan. La classe Z de CG Nouvelle Asie a affiché un recul de 5,3% sur l'exercice sous revue.

2023 aura été une année difficile pour l'Asie, marquée par la persistance des tensions entre les États-Unis et la Chine qui ont pesé sur le moral des investisseurs. En Chine, la situation économique ne s'est pas améliorée comme les investisseurs l'avaient prévu. Les marchés ont été déçus, puisqu'ils s'attendaient à un net rebond en 2023 après la levée des mesures de confinement liées à la pandémie de Covid. L'environnement réglementaire chinois a également continué de peser sur les marchés actions et les relations dans le détroit de Taïwan restent un point de tension.

L'indice MSCI AC Asia ex Japan a terminé l'année en hausse de 2,4% en EUR (+6,0% en USD), tandis que l'indice MSCI AC World a progressé de 18,1% en EUR (+22,2% en USD). L'Asie hors Japon a manifestement marqué le pas en 2023. Étant donné que l'Asie est une région consommatrice de matières premières (dont les prix ont baissé d'environ 10%) et compte tenu des conflits armés en Europe et au Moyen-Orient, cette sous-performance relative a de quoi déconcerter. La Chine a reculé et les marchés de l'ANASE n'ont pas non plus été très performants, ne progressant que de quelques points de pourcentage tout au plus. Certaines places boursières ont cependant gagné du terrain, comme la Corée, Taïwan et l'Inde qui enregistrent des hausses de 20 à 30% (en USD). L'Inde a bénéficié de son grand marché intérieur peu exposé à l'économie mondiale. Ce n'est pas le cas de la Corée ni de Taïwan, qui font face à des indices PMI (et autres indicateurs macroéconomiques) aussi faibles que la Chine en raison du ralentissement de la demande mondiale, mais la réaction des marchés a été très différente.

LG Chem, qui figure parmi les principaux détracteurs à la performance du portefeuille cette année, est un acteur majeur de l'industrie des batteries grâce à sa participation de 82% dans LG Energy Solutions (LGES). LGES domine le marché européen des batteries pour véhicules électriques (VE) et se développe aux États-Unis, sous l'impulsion de réglementations et de subventions. Le recul du cours de LG Chem est imputable à la chute des prix du lithium (qui ralentit la croissance du chiffre d'affaires mais n'affecte pas le bénéfice en dollars par batterie) et au ralentissement à court terme de la demande de VE, qui se traduit par un retard d'un à deux trimestres dans les ventes. Malgré le scepticisme des marchés à l'égard de la demande de VE, nous considérons qu'il s'agit d'un simple obstacle au démarrage d'une trajectoire de croissance à long-terme.

Shandong Weigao et le secteur chinois de la santé dans son ensemble ont été particulièrement malmenés. Les efforts déployés cette année par les autorités chinoises pour lutter contre la corruption dans le secteur de la santé ont été particulièrement intenses. Bien que nous soutenons ces mesures, elles ont conduit à une réduction des dépenses hospitalières et ont eu un impact négatif sur le sentiment des investisseurs en raison des craintes de changements réglementaires. Aucune de nos participations du secteur de la santé n'a été impliquée dans des affaires de corruption. Nous avons mis à profit cette situation et nous sommes renforcés sur Shenzhen Mindray, une société leader dans le domaine de la surveillance des patients, au moment où son cours avait baissé, pour augmenter notre exposition au secteur de la santé dans trois sociétés différentes. Malgré la volatilité à court terme, nous considérons que ce secteur présente un fort potentiel à long terme et bénéficie d'une demande croissante.

LG H&H, que nous avons vendue en cours d'année, a pesé sur la performance. La marque Whoo, centrée sur le marché chinois, a pâti des perturbations des ventes en duty free en 2021-22. Avec la reprise des voyages, nous nous attendions à un rebond de l'activité, mais les difficultés ont continué. Nous avons malheureusement constaté un changement radical dans la stratégie de communication de l'entreprise avec le marché, puisque la nouvelle direction a mis un terme à ses rencontres avec les investisseurs. Dans ce contexte, nous avons à regret cédé cette position, car nous souhaitons une communication régulière de la part des entreprises dans lesquelles nous investissons, en particulier dans les périodes difficiles.

Du côté positif, notre exposition à Samsung Electronics a porté ses fruits au cours de l'année. 2022 avait été marquée par une réaction excessive à un ralentissement normal de la demande de mémoires. Le marché des mémoires est relativement concentré, avec trois fournisseurs et des barrières techniques à l'entrée particulièrement élevées. Qui plus est, la croissance de la demande grâce à l'intelligence artificielle a permis de raccourcir la période durant laquelle les prix des mémoires ont été faibles, contrairement à ce que certains craignaient. Par ailleurs, les moteurs structurels qui sous-tendent la demande de mémoires dans notre monde numérique nous semblent renforcés à long terme.

TSMC a également connu une forte hausse au cours de l'année. Les bénéfices de la société pour 2023 sont en baisse par rapport aux marges bénéficiaires insoutenables de 2022. Cependant, sa puce de 3 nm est performante et la demande ne se limite pas à une base de clients étroite, mais continue de s'étendre. Quel sera cependant l'avenir de TSMC ? S'il est plus difficile de savoir produire des petites puces, le modèle de fonderie est de plus en plus développé.

Nous gardons notre position tout en étant conscients que la croissance de son chiffre d'affaires ralentira progressivement au cours de la prochaine décennie.

Nous avons profité de la volatilité du marché vietnamien pour investir dans FPT, un fournisseur de services informatiques. FPT a continué à se renforcer auprès de ses clients japonais, mais aussi auprès d'une clientèle plus large. L'entreprise a publié de bons résultats pour l'année et est très peu exposée aux questions politiques et immobilières vietnamiennes. Ainsi, le cours de l'action a fini par surmonter le tumulte ambiant pour se recentrer sur les tendances fondamentales.

Suzuki Motor s'est également bien comportée en 2023. L'entreprise continue de dominer le marché automobile indien par l'intermédiaire de sa filiale Maruti Suzuki. L'année a été particulièrement faste pour Maruti, dans la mesure où le marché a continué à se redresser après la pandémie de Covid, mais elle a également bénéficié du succès des lancements de SUV. L'entreprise, dont la réputation et le réseau d'assistance restent les meilleurs de leur catégorie, continue de bénéficier de la demande de véhicules de tourisme de la part de la classe moyenne indienne.

Cette année, nous avons vendu nos participations dans Autohome, Samsonite, TravelSky, NCsoft, Bafang Electric et LG H&H (comme indiqué plus haut). Nous avons cédé les valeurs liées au voyage au moment où le secteur revenait à la normale et où le marché commençait à surestimer cette reprise. Les autres titres cités ont été vendus en raison d'erreurs opérationnelles ou de faux pas. Nous avons ajouté ANTA Sports et AIA Group au portefeuille et avons initié une modeste position sur CATL, le principal fabricant chinois de batteries. Bien que nous considérions LG Chem et CATL comme des entreprises concurrentes dans certains domaines, le secteur chinois des batteries nous semble très différent du secteur américain, de sorte que les deux entreprises ont des marchés adressables bien distincts.

Sur la base des estimations des fondamentaux, le portefeuille a enregistré une croissance à un chiffre des bénéfices sur l'année et le marché chinois dans son ensemble s'est redressé depuis la pandémie de Covid. Même si elle s'est révélée plus discrète que ce que nous espérions, cela n'en reste pas moins une reprise. Ces éléments tendent à prouver que les entreprises en portefeuille ne sont pas exposées aux zones à risque du système chinois et que celles exposées à l'international disposent d'un pouvoir de fixation des prix important, qui leur permet de protéger leurs résultats dans les périodes plus difficiles. Il est donc frustrant de constater que la valeur de notre portefeuille n'a pas suivi l'évolution des fondamentaux et qu'elle a même reculé au cours de la période. Nous restons et resterons focalisés sur la recherche des meilleures opportunités de croissance, les plus prévisibles, au prix le plus raisonnable que nous puissions trouver. Nous conservons donc aujourd'hui une forte pondération sur la Chine et le portefeuille reste à une valorisation qui, selon nous, ne reflète pas du tout la qualité des entreprises détenues. Nous continuons de croire que le marché finira par tenir compte de cette qualité et de cette croissance à moyen terme.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
PING AN INS.(GRP) CO.CHINA A	527 910,85	11 538 959,70
PING AN INS.GRP CO.CHINA H	9 985 970,13	93 248,11
AUTOHOME INC-ADR	177 118,85	5 565 137,99
MOBILE WORLD SHS	3 647 731,52	1 159 995,25
AIA GROUP	4 682 881,90	83 019,23
LG CHEMICAL	4 326 919,78	343 536,73
INNER MONG.YILI INDUSTRIAL S.A	4 112 712,81	375 108,89
SAMSONITE INTERNATIONAL SA		4 471 091,38
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	531 467,97	3 911 822,38
SHENZHEN MINDRAY BIO-MEDIC-A	4 019 590,59	102 846,26

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés..

c) **Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) **Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DU CHOIX DES INTERMÉDIAIRES**

La sélection et l'évaluation des intermédiaires se font en toute indépendance par le gestionnaire financier avec pour objectif d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La liste des intermédiaires autorisés est établie périodiquement par un Comité ad-hoc après leur évaluation suivant des critères objectifs tels que le coût et la qualité d'exécution des ordres, la rapidité et la qualité des confirmations, la liquidité offerte et la qualité du service client.

### **COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

### **POLITIQUE DE VOTE**

Les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCP sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de la société de gestion conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe Comgest SA.

### **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

CG NOUVELLE ASIE prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. Pour plus d'informations concernant les critères ESG veuillez consulter le site [www.comgest.com](http://www.comgest.com)

### **INFORMATIONS SFDR ET TAXONOMIE**

#### **Article 8**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

### **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

### **POLITIQUE DE REMUNERATION**

La Politique de rémunération de Comgest S.A. est arrêtée par le Conseil d'Administration.

Son objectif est :

- de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et des pratiques de rémunération en ligne avec ses objectifs d'intégration des risques en matière de durabilité dans sa stratégie d'investissement ; et
- d'aligner les intérêts des collaborateurs avec ceux des clients dans le respect de la réglementation applicable.

La Politique de rémunération n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par Comgest S.A.

Comgest S.A. prévoit une rémunération globale des collaborateurs constituée de plusieurs composantes, et notamment :

- une part fixe, déterminée en tenant compte du poste et du périmètre de responsabilité des collaborateurs ; et
- une part variable potentielle, déterminée (i) sur la base d'une évaluation de la performance des collaborateurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs adaptés à la nature de leur poste, et (ii) en fonction de la situation financière du gestionnaire financier. Cette part variable peut comprendre une prime versée en numéraire et/ou une attribution d'actions gratuites (AGA).

En terme de gouvernance des rémunérations, Comgest S.A. s'appuie sur différents acteurs et instances, et notamment sur :

- le Conseil d'Administration, qui définit, adopte et réexamine annuellement la Politique de rémunération ;
- le Comité de Rémunération, organe indépendant, qui assure la revue annuelle de la Politique de rémunération et des éléments qui la compose. Il fournit au Conseil d'Administration pour revue et validation ses conclusions relatives en particulier (i) à la mise en œuvre de la Politique, qui fait l'objet d'une évaluation annuelle ; et (ii) à la liste (et ses mises à jour) des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM qu'il gère.

Pour les collaborateurs dont les activités professionnelles peuvent avoir une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM gérés, un dispositif spécifique de diversification et d'étalement d'une partie de leur rémunération variable peut être appliqué.

Les détails de la Politique de rémunération actuelle de Comgest S.A. sont publiés sur le site internet [www.comgest.com](http://www.comgest.com). Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès de la Société de gestion.

Rémunérations versées par Comgest S.A. à l'ensemble des collaborateurs au titre de l'exercice 2022/2023 (du 01/10/2022 au 30/09/2023) :

Ensemble des collaborateurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	8 800 702	124
Rémunérations variables	8 275 524	124
<b>Rémunération globale</b>	<b>17 076 226</b>	<b>124</b>

Rémunérations versées par Comgest S.A. au personnel dont les fonctions ont une incidence significative sur le profil de risques des FIA et/ou de Comgest S.A. au titre de l'exercice 2022/2023 :

Preneurs de risques	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	3 048 884	32
Rémunérations variables	4 199 921	32
<b>Rémunération globale</b>	<b>7 248 805</b>	<b>32</b>

Rémunérations versées par Comgest S.A. aux cadres supérieurs au titre de l'exercice 2022/2023 :

Cadres supérieurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	2 189 352	21
Rémunérations variables	2 641 026	21
<b>Rémunération globale</b>	<b>4 830 378</b>	<b>21</b>

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

COMGEST S.A.

17, square Edouard VII 75009 Paris

Tél. : 01 44 94 19 00

e-mail : [info@comgest.com](mailto:info@comgest.com)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## **FCP CG NOUVELLE ASIE**

Société de gestion :  
**COMGEST SA**

17, square Edouard VII  
75009 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 29 décembre 2023

**TALENZ FIDORG AUDIT ILE DE FRANCE**

62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : paris@talenz-fidorg.fr

[www.talenz-audit.fr](http://www.talenz-audit.fr)

SAS au capital de 100 000 € | SIRET 34010561800086 | RCS Paris 340 105 618 | TVA Intracommunautaire FR 56340105618  
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP CG NOUVELLE ASIE,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'organisme de placement collectif CG NOUVELLE ASIE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

*Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts du FCP.

## RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

---

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

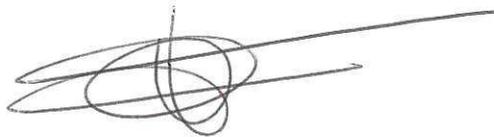
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 mars 2024

**TALLENZ FIDORG AUDIT ILE DE FRANCE SAS**

**Aurélié LEMAZURIER**  
Commissaire aux Comptes  
Associée



## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

**ACTIF**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>225 252 473,24</b>	<b>242 091 848,44</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>225 252 473,24</b>	<b>242 091 848,44</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	225 252 473,24	242 091 848,44
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>996 547,44</b>	<b>503 184,20</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	996 547,44	503 184,20
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3 661 215,53</b>	<b>6 287 381,63</b>
Liquidités	3 661 215,53	6 287 381,63
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>229 910 236,21</b>	<b>248 882 414,27</b>

## PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	255 713 316,04	250 342 246,50
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-28 106 773,91	-2 328 408,26
Résultat de l'exercice (a,b)	140 134,78	-506 940,69
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>227 746 676,91</b>	<b>247 506 897,55</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>2 163 559,30</b>	<b>1 375 516,72</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 163 559,30	1 375 516,72
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>229 910 236,21</b>	<b>248 882 414,27</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	179 973,87	8 406,59
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 543 686,00	4 659 128,31
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>4 723 659,87</b>	<b>4 667 534,90</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	114,82	5 432,30
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>114,82</b>	<b>5 432,30</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>4 723 545,05</b>	<b>4 662 102,60</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 585 182,12	5 190 922,33
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>138 362,93</b>	<b>-528 819,73</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 771,85	21 879,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>140 134,78</b>	<b>-506 940,69</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007450002 - Part CG NOUVELLE ASIE : Taux de frais maximum de 2,00 % TTC hors OPC gérés par le groupe COMGEST. Il était de 2,50 % TTC jusqu'au 30/06/2023.

FR0013290905 - Part CG NOUVELLE ASIE Z : Taux de frais maximum de 1,30 % TTC hors OPC gérés par le groupe COMGEST.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part CG NOUVELLE ASIE	Capitalisation	Capitalisation
Part CG NOUVELLE ASIE Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>247 506 897,55</b>	<b>285 441 094,63</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	46 810 522,70	54 198 759,63
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-50 847 685,18	-58 646 909,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 189 062,46	5 037 592,76
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-35 388 318,50	-11 765 910,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-0,40	-1 628,00
Différences de change	-11 420 212,62	2 206 140,38
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	26 758 047,97	-28 433 421,79
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-17 502 468,78	-44 260 516,75
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	44 260 516,75	15 827 094,96
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	138 362,93	-528 819,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>227 746 676,91</b>	<b>247 506 897,55</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 661 215,53	1,61
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 661 215,53	1,61								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 HKD		Devise 2 KRW		Devise 3 CNY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	57 477 035,82	25,24	48 843 504,11	21,45	35 238 808,72	15,47	83 693 124,59	36,75
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	76 835,06	0,03					237 230,43	0,10
Comptes financiers					2 558 992,43	1,12	386 727,73	0,17
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	682 481,95
	Coupons et dividendes en espèces	314 065,49
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>996 547,44</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	65 615,49
	Rachats à payer	1 146 546,39
	Frais de gestion fixe	951 397,42
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 163 559,30</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 167 011,86</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part CG NOUVELLE ASIE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	20 960,3380	16 184 368,70
Parts rachetées durant l'exercice	-40 217,0876	-29 940 648,88
Solde net des souscriptions/rachats	-19 256,7496	-13 756 280,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	170 566,8683	
<b>Part CG NOUVELLE ASIE Z</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	37 847,6605	30 626 154,00
Parts rachetées durant l'exercice	-26 843,1767	-20 907 036,30
Solde net des souscriptions/rachats	11 004,4838	9 719 117,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	140 470,4051	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part CG NOUVELLE ASIE</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part CG NOUVELLE ASIE Z</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Part CG NOUVELLE ASIE</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 084 556,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,26
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part CG NOUVELLE ASIE Z</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 500 625,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,31
Rétrocessions des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	140 134,78	-506 940,69
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>140 134,78</b>	<b>-506 940,69</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CG NOUVELLE ASIE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-489 467,18	-1 047 479,30
<b>Total</b>	<b>-489 467,18</b>	<b>-1 047 479,30</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CG NOUVELLE ASIE Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	629 601,96	540 538,61
<b>Total</b>	<b>629 601,96</b>	<b>540 538,61</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-28 106 773,91	-2 328 408,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-28 106 773,91</b>	<b>-2 328 408,26</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CG NOUVELLE ASIE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-14 934 604,13	-1 351 578,66
<b>Total</b>	<b>-14 934 604,13</b>	<b>-1 351 578,66</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part CG NOUVELLE ASIE Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-13 172 169,78	-976 829,60
<b>Total</b>	<b>-13 172 169,78</b>	<b>-976 829,60</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>261 098 836,73</b>	<b>461 198 844,72</b>	<b>285 441 094,63</b>	<b>247 506 897,55</b>	<b>227 746 676,91</b>
<b>Part CG NOUVELLE ASIE en EUR</b>					
Actif net	215 462 845,72	342 058 110,82	170 628 210,39	143 534 278,50	120 947 911,51
Nombre de titres	250 853,0957	351 683,5992	198 161,0530	189 823,6179	170 566,8683
Valeur liquidative unitaire	858,92	972,63	861,05	756,14	709,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,39	49,39	63,81	-7,12	-87,55
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,89	-7,47	-9,65	-5,51	-2,86
<b>Part CG NOUVELLE ASIE Z en EUR</b>					
Actif net	45 635 991,01	119 140 733,90	114 812 884,24	103 972 619,05	106 798 765,40
Nombre de titres	51 854,1460	118 133,3378	127 060,9738	129 465,9213	140 470,4051
Valeur liquidative unitaire	880,08	1 008,52	903,60	803,08	760,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,41	50,92	66,39	-7,54	-93,77
Capitalisation unitaire sur résultat	7,96	2,87	1,69	4,17	4,48

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>BERMUDES</b>				
CHINA RESOURCES GAS GROUP	HKD	2 253 366	6 687 670,01	2,93
<b>TOTAL BERMUDES</b>			<b>6 687 670,01</b>	<b>2,93</b>
<b>CHINE</b>				
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	CNY	93 300	1 944 266,06	0,85
INNER MONG.YILI INDUSTRIAL S.A	CNY	2 864 373	9 780 197,30	4,29
LEPU MEDICAL TECHNOLOGY CO LTD	CNY	1 701 711	3 510 115,61	1,55
MIDEA GROUP CO LTD-A	CNY	978 600	6 823 868,83	3,00
NETEASE INC	HKD	315 875	5 148 772,57	2,26
PING AN INS.GRP CO.CHINA H	HKD	2 132 500	8 739 399,47	3,84
SANY HEAVY INDUSTRY S.A	CNY	3 108 455	5 463 523,10	2,40
SHANDONG WEIGAO GROUP MEDICAL POLYMER CO LTD	HKD	6 337 146	5 590 897,15	2,45
SHENZHEN MINDRAY BIO-MEDIC-A	CNY	126 500	4 692 241,91	2,06
SUOF HOME COLL CO LTD	CNY	1 485 636	3 024 595,91	1,33
<b>TOTAL CHINE</b>			<b>54 717 877,91</b>	<b>24,03</b>
<b>COREE DU SUD</b>				
CHEIL WORLDWIDE	KRW	351 681	4 704 146,45	2,06
COWAY	KRW	142 606	5 733 594,40	2,52
LG CHEMICAL	KRW	29 109	10 209 887,85	4,49
ORION CORP/REPUBLIC OF KOREA	KRW	78 153	6 377 801,72	2,80
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	297 056	16 390 836,78	7,19
TOKAI CARBON KOREA CO LTD	KRW	69 373	5 427 236,91	2,38
<b>TOTAL COREE DU SUD</b>			<b>48 843 504,11</b>	<b>21,44</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
COGNIZANT TECHN.SOLUTIONS CORP CL.A	USD	71 974	4 921 193,34	2,16
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>4 921 193,34</b>	<b>2,16</b>
<b>HONG-KONG</b>				
AIA GROUP	HKD	536 000	4 228 594,61	1,86
MAN WAH	HKD	6 588 800	4 086 610,44	1,79
<b>TOTAL HONG-KONG</b>			<b>8 315 205,05</b>	<b>3,65</b>
<b>ILES CAIMANS</b>				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	830 252	7 276 706,51	3,20
ANTA SPORTS PRODUCTS LIMITED	HKD	258 200	2 267 472,39	0,99
PARADE TECHNOLOG	TWD	120 000	4 247 505,70	1,86
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	250 600	8 529 827,55	3,75
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	358 914	5 770 436,46	2,53
<b>TOTAL ILES CAIMANS</b>			<b>28 091 948,61</b>	<b>12,33</b>
<b>INDE</b>				
BANDHAN BANK LTD	INR	2 086 362	5 479 074,79	2,41
HDFC BANK LTD	INR	685 080	12 738 760,61	5,59
<b>TOTAL INDE</b>			<b>18 217 835,40</b>	<b>8,00</b>
<b>JAPON</b>				
SUZUKI MOTOR CORP-UNS ADR	USD	54 490	8 403 491,06	3,69
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>8 403 491,06</b>	<b>3,69</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>LUXEMBOURG</b>				
L'OCCITANE INTERNATIONAL SA	HKD	1 903 500	4 921 085,12	2,16
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>4 921 085,12</b>	<b>2,16</b>
<b>TAIWAN</b>				
DELTA ELECTRONIIC INDUSTRIAL	TWD	793 000	7 333 008,87	3,22
SINBON ELECTRONICS CO LTD	TWD	547 000	4 824 252,08	2,12
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	702 889	12 294 557,94	5,40
<b>TOTAL TAIWAN</b>			<b>24 451 818,89</b>	<b>10,74</b>
<b>VIETNAM</b>				
CORPORATION FOR FINANCING	VND	1 970 560	7 065 805,96	3,10
MOBILE WORLD SHS	VND	4 531 100	7 235 958,58	3,18
VIETNAM DAIRY PRODUCT	VND	1 339 686	3 379 079,20	1,49
<b>TOTAL VIETNAM</b>			<b>17 680 843,74</b>	<b>7,77</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>225 252 473,24</b>	<b>98,90</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>225 252 473,24</b>	<b>98,90</b>
Créances			996 547,44	0,44
Dettes			-2 163 559,30	-0,95
Comptes financiers			3 661 215,53	1,61
<b>Actif net</b>			<b>227 746 676,91</b>	<b>100,00</b>

Part CG NOUVELLE ASIE	EUR	170 566,8683	709,09
Part CG NOUVELLE ASIE Z	EUR	140 470,4051	760,29

## 7. ANNEXE(S)

## ANNEXE IV

### Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

<p>Par <b>investissement durable</b>, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.</p>	<b>Dénomination du produit :</b>	CG Nouvelle Asie	<b>Identifiant d'entité juridique :</b>	969500XAGWWFTN8SEX80
<h3 style="color: green;">Caractéristiques environnementales et/ou sociales</h3>				
<b>Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?</b>				
<span style="color: green;">● ●</span> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <span style="margin-left: 200px;"><span style="color: green;">●</span> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b></span>				
	<input type="checkbox"/>	Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ___%	<input checked="" type="checkbox"/>	Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 27,12% d'investissements durables
<p><b>La taxinomie de l'UE</b> est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'<b>activités économiques durables sur le plan environnemental</b>. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.</p>	<input type="checkbox"/>	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/>	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	<input type="checkbox"/>	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/>	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
			<input checked="" type="checkbox"/>	ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/>	Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ___%	<input type="checkbox"/>	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>
 <p>Les <b>indicateurs de durabilité</b> permettent d'évaluer la manière dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.</p>	<p><b>Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?</b></p> <p>Les caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds ont été atteintes en ciblant et en investissant dans des sociétés ayant une qualité ESG globale positive.</p> <p>Afin de faciliter la sélection des sociétés dotées d'une qualité ESG globale positive la Société de gestion a effectué une Analyse ESG du marché pour identifier et exclure les sociétés présentant les critères ESG les plus faibles de l'univers investissable. Cela s'est traduit par une réduction de l'univers investissable d'au moins de 20 %. Cette analyse ESG a été appliquée à au moins 90 % des sociétés détenues en portefeuille.</p> <p>De plus, tout au long de la période de référence, la Société de gestion a également appliqué une politique d'exclusion afin d'exclure tout investissement dans : (i) les entreprises présentant des caractéristiques sociales négatives, notamment les entreprises qui (a) fabriquent des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes biologiques/chimiques, de l'uranium appauvri, des armes nucléaires, du phosphore blanc, des fragments non détectables et des lasers aveuglants (&gt; 0 % du chiffre d'affaires), (b) fabriquent et/ou distribuent des armes conventionnelles (&gt; 10 % du chiffre d'affaires), (c) sont impliquées dans la fabrication et/ou la</p>			

distribution directes de tabac (> 5 % du chiffre d'affaires), et (d) commettent de graves violations du Pacte mondial des Nations unies et ne présentent aucune perspective d'amélioration ; et (ii) les entreprises présentant des caractéristiques environnementales négatives, notamment les exploitants de mines de charbon thermique (> 0 % du chiffre d'affaires) et les producteurs d'électricité dont le bouquet énergétique comprenant du charbon dépasse des seuils relatifs ou absolus définis (et dont la production ou le chiffre d'affaires basé sur le charbon était égal ou supérieur à 20 % ou les producteurs d'électricité dont la capacité existante basée sur le charbon était égale ou supérieure à 5 GW), sans stratégie de sortie du charbon.

**Concernant les investissements durables, vous trouverez ci-dessous la liste des objectifs environnementaux (énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 202/852) et la liste des objectifs sociaux auxquels ont contribué les investissements durables du Fonds :**

**1. Objectifs environnementaux :**

Le Fonds a investi dans des entreprises considérées comme un investissement durable qui contribuent à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- (i) l'atténuation du changement climatique,
- (ii) l'adaptation au changement climatique, et
- (iii) la transition vers une économie circulaire.

**2. Objectifs sociaux :**

Le Fonds a investi dans des entreprises considérées comme un investissement durable qui contribuent à un ou plusieurs des objectifs sociaux suivants :

- (i) la promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux, et
- (ii) une communauté inclusive et durable.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité**

A fin décembre 2023, le Fonds a atteint les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues, y compris

- (i) au moins 100 % des sociétés détenues en portefeuille avaient une note ESG dans la tranche supérieure de 80 % des notes attribuées aux sociétés analysées par la Société de gestion;
- (ii) aucune des sociétés détenues en portefeuille n'était impliquée dans des activités exclues ; et
- (iii) 27,12% des actifs sont considérés, de l'avis de la Société de gestion, comme des investissements durables.

Le respect des politiques d'exclusion fait l'objet de contrôle avant et après investissement et les listes d'exclusion sont mises à jour chaque trimestre.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

	<p>La performance des indicateurs de durabilité concernant les points (i) et (ii) a été similaire à celle du rapport de la période précédente se clôturant à fin décembre 2022, avec une même application des politiques d'exclusion et de l'Analyse ESG.</p> <p>La proportion d'investissements durables sur la période a augmenté (27,12%) par rapport à la période précédente (19,45%).</p>
	<p>● <b>Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?</b></p>
	<p>Le Fonds a investi 27,12% de ces actifs dans des investissements durables qui ont contribué à des objectifs environnementaux ou sociaux listés ci-dessus.</p> <p><b>Description de la manière dont les investissements durables ont contribué aux objectifs d'investissements durables</b></p> <p>La contribution des investissements durables aux objectifs environnementaux et/ou sociaux énumérés ci-dessus est mesurée par la Société de gestion à l'aide d'une analyse exclusive.</p> <p><b>Pour les objectifs sociaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au moins 25 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités commerciales qui contribuent à un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD n° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 16)<sup>1</sup>.</li> </ul> <p><b>Pour les objectifs environnementaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au moins 25 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités économiques éligibles à la taxinomie.</li> <li>- au moins 5 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités économiques potentiellement<sup>2</sup> alignées sur la taxinomie.</li> <li>-</li> </ul>
<p><b>Les principales incidences négatives</b> correspondent aux incidences négatives les plus significatives de décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.</p>	<p>● <b>Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisées n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?</b></p> <p>Une évaluation a été effectuée pour veiller à ce que les investissements identifiés comme contribuant à un ou plusieurs des objectifs environnementaux et/ou sociaux ci-dessus ne causent pas de préjudice important à l'un de ces objectifs.</p> <p>Pour ce faire, la Société de gestion a assuré l'évaluation et le suivi des 14 indicateurs obligatoires des principales incidences négatives (« PAIs ») et, dans la mesure du possible, des indicateurs facultatifs pertinents mentionnés à l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR (UE 2022/1288). Elle a également cherché à s'assurer que ces investissements étaient conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.</p>
	<p>--- <b>Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?</b></p>

<sup>1</sup> ODD 2 – Éliminer la faim, ODD 3 – Bonne santé et bien-être, ODD 4 – Éducation de qualité, ODD 6 – Eau propre et assainissement, ODD 7 – Énergie propre et abordable, ODD 8 – Travail décent et croissance économique, ODD 9 – Industrie, Innovation et Infrastructure, ODD 11 – Villes et communautés durables, ODD 12 – Consommation et production responsables et ODD 16 – Paix, Justice et Institutions solides.

<sup>2</sup> Cette évaluation est basée sur des estimations et ne s'appuie pas sur des données communiquées par l'entreprise.

	<p>Les 14 principaux indicateurs d'incidence négative obligatoires ont été examinés par la Société de gestion dans le cadre de son évaluation des investissements durables. La Société de gestion a utilisé des données externes lorsqu'elles étaient disponibles et s'est également appuyée sur une évaluation qualitative en utilisant des informations provenant directement de l'entreprise ou de ses propres recherches lorsque des données quantitatives n'étaient pas disponibles.</p> <p>Pour les investissements durables appartenant à des secteurs considérés comme matériels, la Société de gestion a également évalué certains indicateurs facultatifs pertinents afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.</p>
	<p>— — — <i>Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :</i></p> <p>Pour s'assurer que les investissements durables étaient en conformité avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les "Principes directeurs"), la Société de gestion a examiné et a évalué les résultats obtenus de la revue des PAIs 10 (Violations des Principes directeurs) et 11 (Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des Principes directeurs) afin de s'assurer que les investissements durables du Fonds n'avaient pas violés les Principes directeurs des Nations Unies au cours de la période de référence et qu'ils avaient mis en place des processus et des mécanismes de conformité pour aider à respecter les Principes directeurs. En l'absence de données, les équipes d'investissement ont procédé à leur propre évaluation qualitative en examinant des informations supplémentaires, notamment les politiques et procédures des sociétés concernées, les controverses signalées par des fournisseurs tiers, l'adhésion des sociétés concernées au Pacte mondial des Nations Unies ou les rapports des ONG.</p>
	<p>La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.</p> <p>Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>
	<p><b>Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?</b></p>
	<p>Le Fonds a pris en considération les principaux impacts négatifs ("PAI") sur les facteurs de durabilité en évaluant et en surveillant les 14 indicateurs obligatoires des principaux impacts négatifs (PAIs) mentionnés à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288. La Société de gestion a utilisé des données externes lorsqu'elles étaient disponibles et s'est appuyée sur des informations provenant directement de l'entreprise ou sur ses propres recherches et connaissances de l'industrie ou du secteur concerné pour évaluer les 14 principaux impacts négatifs obligatoires.</p> <p>L'équipe d'investissement a examiné et pris en considération les 14 indicateurs obligatoires du PAI. Les analystes ESG et les analystes d'entreprise ont mené des activités d'engagement auprès des entreprises en portefeuille afin de les encourager à améliorer la divulgation d'information sur le climat et afin qu'elles établissent une feuille de route fiable pour les objectifs « net zéro ». En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, les principaux émetteurs du portefeuille sont des entreprises actives dans des secteurs à forte émission et dont les</p>

émissions sont donc inhérentes à leur activité. L'équipe d'investissement continuera à suivre leurs progrès.

En ce qui concerne la biodiversité et l'eau, la couverture des données et la divulgation d'information des entreprises restent faibles. La Société de gestion continuera à mener des activités d'engagements auprès des entreprises en portefeuille pour qu'elles divulguent mieux les informations nécessaires. Pour le PAI 9, certains principaux contributeurs ont lancé des projets spécifiques pour traiter la question de la gestion des déchets dangereux.

Pour le PAI 11, lorsque les entreprises n'étaient pas signataires des principes du pacte mondial des Nations unies ou n'avaient pas mis en place une politique de diligence en matière de droit de l'homme des travailleurs, l'équipe d'investissement s'est assurée de l'absence de controverses pour les entreprises en question.

En ce qui concerne la mixité au sein des organes de gouvernance, l'évaluation a montré que le fonds détient trois entreprises en portefeuille dont le conseil d'administration ne compte aucune femme. Ces entreprises feront l'objet d'un engagement prioritaire.

Dans le cadre de l'examen des indicateurs PAIs, l'équipe d'investissement a identifié des pistes d'amélioration et des priorités d'engagement sur les thèmes suivants : la mixité au sein des organes de gouvernance pour les entreprises en portefeuille qui n'ont pas de femme au sein de leur conseil d'administration, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la biodiversité et le climat pour les plus gros émetteurs.



#### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Samsung Electronics Co., Ltd.	Technologie	5,94%	Corée
Alibaba Group Holding Limited	Conso. Cyclique	5,15%	Chine
LG Chem Ltd.	Produits de base	4,81%	Corée
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd.	Technologie	4,37%	Taiwan
Ping An Insurance (Group)	Services Financiers	4,18%	Chine
Tencent Holdings Ltd.	Services de Communication	3,61%	Chine
Suzuki Motor Corp. Un-sponsored ADR	Conso. Cyclique	3,14%	Japon
Shandong Weigao Group Medical Polymer Co. Ltd. Class H	Pharma/Santé	3,12%	Chine
NetEase Inc	Services de Communication	2,97%	Chine
Mobile World Investment Corp	Conso. Cyclique	2,96%	Vietnam
Orion Corp	Conso. Non Cyclique	2,91%	Corée
Liquidités	Autres	2,91%	Autres
China Resources Gas Group Limited	Services Publics	2,83%	Chine
Midea Group Co. Ltd. Class A	Conso. Cyclique	2,80%	Chine

Les investissements ci-dessus représentent la plus grande partie des investissements effectués au cours de la période couverte par le rapport périodique, et sont calculés à intervalles appropriés afin d'être représentatifs de cette période.



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements durables à fin décembre représentait 27,12% et incluait 24,73% d'investissement durable ayant un objectif environnemental et 2,40% d'investissement durable ayant un objectif social. Veuillez-voir ci-dessous la ventilation pour chacun des objectifs environnementaux et sociaux.

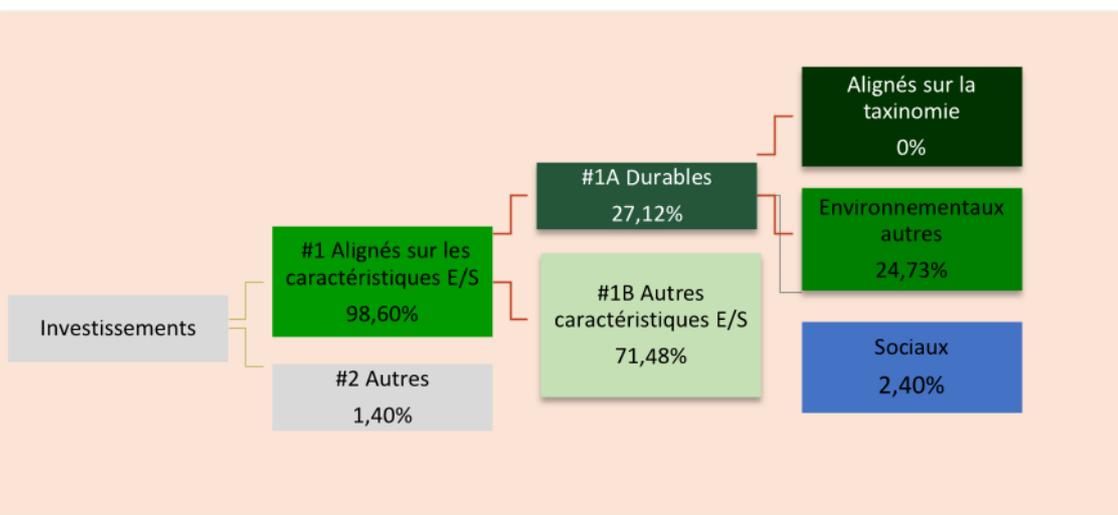
Ventilation de la proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852	
Objectifs environnementaux	%
L'atténuation du changement climatique	2,11%
L'adaptation au changement climatique	12,77%
L'atténuation du changement climatique & la transition vers une économie circulaire	9,85%

Ventilation de la proportion d'investissements pour chacun des objectifs sociaux listés ci-dessus	
Objectifs sociaux	%
La promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs et des sociétés & des collectivités inclusives et durables	2,40%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

A fin décembre 2023, 98,60 % des actifs du Fonds étaient alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues et étaient utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds. Cela incluait 27,12% d'investissements durables. 1,40 % des actifs (les investissements restants) du Fonds n'étaient pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

**Répartition par secteur**

Secteur	% d'actifs
Technologie	27,35%
Conso. Cyclique	22,20%
Services Financiers	13,65%
Conso. Non Cyclique	10,70%
Services de Communication	8,04%
Pharma/Santé	6,04%
Produits de base	4,47%
Industrie	3,24%
Services Publics	2,93%
Liquidités	1,40%

Données à fin décembre 2023. En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas être égale à 100 %.

**Répartition par sous-industrie**

Sous-industrie	% d'actifs
Aliments et Viandes Conditionnés	8,55%
Semi-conducteurs	7,24%
Matériel technologique, stockage et périphériques	7,17%
Broadline Retail	5,71%
Assurances Vie et Assurances Maladie	5,67%
Banques aux Activités Diversifiées	5,57%
Appareils Électroménagers	5,49%
Composants Électroniques	5,32%
Conseils Liés aux Technologies de l'Information et Autres Services	5,24%
Produits Chimiques de Base	4,47%
Médias et Services	3,73%
Constructeurs Automobiles	3,69%
Équipements Médicaux	3,59%
Vente au Détail de Produits Informatiques et Électroniques	3,17%
Ameublement	3,14%
Gaz	2,93%
Fournitures Médicales	2,45%
Banques Régionales	2,40%
Machines de construction et équipements de transports lourds	2,39%
Matériaux et équipements semi-conducteurs	2,37%
Logiciel de Divertissement à Domicile	2,25%
Produits de soins personnels	2,15%
Publicité	2,06%
[Cash]	1,40%
Vêtements, accessoires et produits de luxe	0,99%
Composants et Équipements Électriques	0,85%

Données à fin décembre 2023. En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas être égale à 100 %.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.



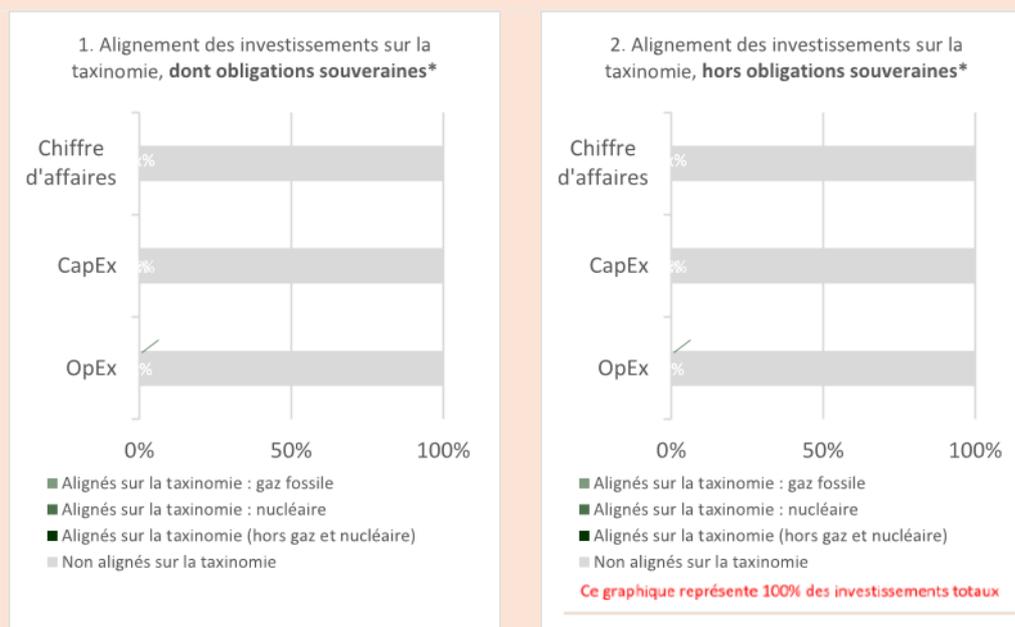
## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le pourcentage d'investissements du fonds alignés sur la Taxinomie de l'UE est de 0 % de l'actif net du Fonds.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>3</sup> ?

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>3</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.**

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le pourcentage d'investissements dans des activités habilitantes ou transitoires est de 0 % de l'actif net du Fonds.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représentait 24,73% de l'actif net à fin décembre. La Société de gestion a évalué l'éligibilité à la taxinomie et l'alignement potentiel sur la taxinomie des investissements durables ayant un objectif environnemental et estime que ces sociétés font preuve d'une progression positive vers l'alignement sur la taxinomie et contribuent aux objectifs environnementaux identifiés.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social représentait 2,40% de l'actif net à fin décembre 2023.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

A fin décembre 2023, le Fonds détenait des liquidités aux fins de respecter des engagements de trésorerie à court terme.



● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Plusieurs actions ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques E/S au cours de la période de référence.

**Activités d'engagement :**

Entretenir des relations actives avec les sociétés en portefeuille constitue un aspect essentiel de notre processus d'investissement.

Du 1er janvier 2023 au 30 décembre 2023, 38 activités d'engagement ont été menées avec 23 entreprises présentes dans le portefeuille, afin de les aider à améliorer leurs pratiques ESG. 47,4% de l'activité d'engagement concerne des problématiques environnementales, 5,3% des problématiques sociales, 5,3% des problématiques de gouvernance et 42,1% des problématiques ESG.

**Exercice des droits de vote :**

La Société de gestion exerce son droit de vote lors des assemblées générales des entreprises détenues en portefeuille conformément à des valeurs de bonne gouvernance et à des principes de vote qui ont été définis à l'aune des réglementations, des normes du secteur et des bonnes pratiques. La Société de gestion a pour objectif de voter systématiquement à toutes les assemblées générales, chaque fois que cela est techniquement possible.

Au cours de la période de référence, la Société de gestion a voté à 96,28% de l'ensemble des assemblées générales tenues par les sociétés détenues en portefeuille.

<b>Répartition des votes</b>	<b>%</b>
<b>Votes « Pour »</b>	83%
<b>Votes « Contre »</b>	16,5%
<b>Abstention ou Refus de voter</b>	0,2%
<b>Autres<sup>4</sup></b>	0,2
<b>Votes en accord avec la direction</b>	83,7 %
<b>Votes contre la direction</b>	16,3 %

---

<sup>4</sup> Vote en réponse aux options de vote sur la fréquence du « say-on-pay » (vote sur la rémunération des dirigeants).